



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-252**

**Séance publique du**

**12 octobre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20201012-<br>lmc1179243-DE-1-1   |
| Date de signature : 15/10/2020   |
| Date de réception : jeudi 15 octobre 2020  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020-SIGNATURE D'AVENANTS**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jean-Louis VINCENT.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2020

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020-SIGNATURE D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour l'année 2020, les projets s'inscrivant dans les objectifs et priorités de la Politique de la Ville d'Aix-en-Provence ont été validés par arrêtés et lors du conseil municipal du 24 juillet 2020.

Pour rappel, les partenaires (l'Etat, la Métropole d'Aix-Marseille, la ville d'Aix-en-Provence et le Conseil Départemental 13) du Contrat de Ville 2020, ont retenu plus de cent projets répondant aux besoins sociaux des habitants des quartiers prioritaires aixois.

Ce contrat unique, piloté par la Métropole Aix-Marseille, a été prorogé jusqu'en 2022 par la loi de finances 2019. Il a fait l'objet d'une convention d'application entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille Provence 2019-2022 visant à poursuivre la mise en œuvre opérationnelle dans la proximité avec les habitants sur l'ensemble des volets du contrat.

Le pilier Cohésion Sociale, représentant 70 % de la programmation 2020 comprend des thématiques essentielles telles que la réussite éducative, la santé, la culture, la prévention et le sport.

Un soutien complémentaire est envisagé pour les actions des associations œuvrant dans le champ de la politique de la ville. Il s'agit particulièrement de conforter les projets éducatifs et numériques de l'association ANONYMAL qui a su adapter son intervention en direction des familles précaires confrontées à un déficit de matériel informatique pour accompagner la

scolarité de leurs enfants durant la période inédite de confinement planétaire. Les Pompiers Sans Frontières reconduisent au Jas de Bouffan leur action de sensibilisation citoyenne auprès des collégiens du collège du Jas de Bouffan.

Par ailleurs, un renforcement de la vie associative est envisagé pour les associations participant à la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances dans les quartiers : le Club des Jeunes des Lauves situé à Beisson ainsi que la Maison Citoyenne Aixoise, Jas en Couleur et Aix Pertuis Ensemble pour leurs actions au Jas de Bouffan.

Ces propositions ont été présentées les 15 juillet et 3 septembre 2020.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'attribuer les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer l'avenant ci-joint ainsi que tout document afférent ;
- **DIRE** que la dépense globale de **20 500 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n° 92824 6574 1460, n°025 6748 920 8174 et n°92025-6574-4965 qui présentent les disponibilités suffisantes.

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents                | : 47 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 54 |
| Pour                    | : 54 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

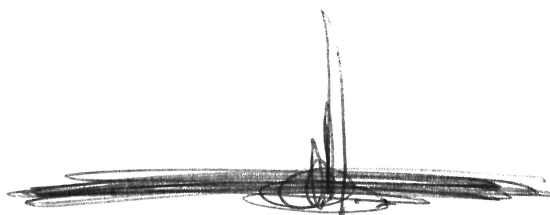
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00